

(Traduction)

**M. Caron:** Je voudrais signaler une seule chose. Je pense que tous sont en faveur de l'augmentation du montant prévu dans le projet de résolution. J'ai appris quelque chose la semaine dernière, mais j'ignore si c'est du nouveau ou non. Un entrepreneur m'a dit qu'il existe tellement de formalisme administratif qu'il est difficile d'obtenir une décision rapide des services qui s'occupent du logement. Voici ce qu'il m'a raconté: il conseille à celui qui veut une maison de s'adresser à la Société centrale d'hypothèques et de logement. L'intéressé le fait et environ 15 jours plus tard il reçoit une réponse lui conseillant de s'adresser à une société d'assurance afin d'obtenir l'argent. Il fait une demande auprès de la société d'assurance et celle-ci lui répond que, pour une raison ou pour une autre, elle n'est pas en mesure d'accéder à sa demande.

Alors, l'intéressé s'adresse de nouveau à la Société centrale d'hypothèques et de logement et il doit attendre deux ou trois mois avant d'obtenir une autre réponse. J'ignore jusqu'à quel point cet état de choses est général ou si cela se produit dans un cas sur cent. Toutefois, je mets le ministre au courant de l'état de choses, afin qu'il puisse faire enquête là-dessus avant que la Chambre soit saisie du bill et voir aux moyens à prendre pour que les gens n'aient pas à attendre cinq mois avant d'obtenir une réponse décisive à leur demande.

**L'hon. M. Green:** Monsieur le président, les délibérations dont cette résolution a été l'objet aujourd'hui ont été très utiles, tout comme ce fut le cas lorsque la résolution a été débattue pour la première fois il y a quelques jours. Je suis très reconnaissant à tous les représentants qui y ont participé pour la façon rationnelle dont ils ont abordé ce problème. A mon sens, quiconque est responsable de l'exécution de la loi sur l'habitation au Canada serait bien mal venu à croire qu'il connaît toutes les solutions, car c'est une question très complexe, une question qui, à mon avis, caractérise la meilleure forme de démocratie. Voilà un bon exemple de la façon dont un régime démocratique peut fonctionner.

Pendant tout le temps où j'ai été responsable de l'habitation, je me suis rendu compte de la nécessité d'étendre les avantages de la loi aussi généreusement que possible, notamment aux petits centres et aux régions rurales, et surtout aux Canadiens dont le revenu est modeste. Les honorables députés se rendront compte, j'en suis sûr, que notre programme de prêts aux habitations modestes s'adresse à ceux dont le revenu n'est pas très élevé. En vue de ces objectifs, nous avons

[M. Racine.]

pris certaines mesures qui, à mon avis, ont été utiles. Si le problème n'a pas été entièrement réglé, ces mesures n'en ont pas moins été très utiles.

L'honorable député de Hull a signalé le temps que prend la Société centrale d'hypothèques et de logement à étudier les demandes. J'ai l'impression qu'il a dû avoir ce renseignement d'un entrepreneur qui fait exception à la règle. En fait, il se pourrait fort bien qu'il s'agisse d'un entrepreneur qui, ayant eu quelque ennui avec la Société centrale d'hypothèques et de logement, cherche ainsi à se venger quelque peu. De façon générale, l'étude d'un emprunt ne prend que quatre jours. C'est là une moyenne générale pour tout le Canada.

**M. Caron:** Le ministre veut-il dire qu'il faut quatre jours pour étudier le prêt ou pour l'accorder?

**L'hon. M. Green:** Je veux dire pour l'étudier. C'est là la moyenne. Dans certains centres, il faut plus de temps, et dans d'autres, il en faut moins. Cependant, pareille moyenne suppose que les tracasseries administratives sont réduites au minimum. J'ai pu constater que la Société fonctionne sur un pied d'affaires, de façon efficace, et que ses relations avec le public sont excellentes. Je ne crois pas qu'il existe au pays une autre société, traitant avec un grand nombre de gens, qui ait de meilleures relations avec le public que la Société centrale d'hypothèques et de logement. C'est là un bel hommage à rendre aux fonctionnaires et au personnel de cette Société, du haut en bas de l'échelle. Je dois dire que c'est là un aspect que nous surveillons sans cesse. Nous estimons que la population mérite toute la considération voulue. Si l'honorable député de Hull voulait bien me donner le nom de l'entrepreneur, je ferais procéder à une enquête et trouverais de quoi il s'agit. Je promets de ne pas le compromettre s'il se trouvait, comme je le présume, que l'entrepreneur se soit trompé magistralement.

**M. Caron:** Je vais lui en parler d'abord.

**L'hon. M. Green:** L'honorable député de Beauce a parlé d'une aide supplémentaire pour les régions rurales. Cela est évidemment extrêmement important. Nous sommes disposés à consentir des prêts dans des régions rurales et dans les petits centres, tout comme dans les centres plus importants.

Je dois dire que nous ne visons qu'à apporter un supplément. Nous cherchons délibérément à éviter de devenir les principaux prêteurs hypothécaires au Canada. La règle veut que, dans les régions rurales, l'emprunteur s'adresse d'abord à un prêteur pour obtenir un prêt. Si l'emprunt lui est refusé,